

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

#### N°04 : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - ANNEE 2025

(Rapporteur : Magali LOISEAU)

Le CCAS, dans le cadre de sa politique d'appui aux associations apportant des aides ou des soutiens individuels aux personnes en difficulté, a décidé de subventionner celles-ci pour l'exercice de leurs missions. En conséquence, le soutien du CCAS s'adresse prioritairement aux associations ne bénéficiant pas, ou de manière limitée, des autres aides publiques. A ce titre n'entrent pas dans ce champ les structures financées par des prix de journée ou facturant leurs prestations. Toutefois, pour ces dernières, le CCAS peut décider d'apporter son concours pour des actions de solidarité organisées complémentaires aux activités régulières de ces associations.

Après analyse des dossiers déposés par diverses associations, un tableau récapitulatif des demandes est présenté aux membres du Conseil d'administration :

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir accorder les subventions proposées ci-dessous :

	Subventions versées en 2024	Subventions proposées pour 2025
<b>JALMALV – antenne locale</b>	250 €	250 €
<b>ALMA Vendée</b>	100 €	100 €
<b>Addiction Alcool Vie Libre</b>	110 €	110 €
<b>Les amis de la santé de Vendée</b>	110 €	110 €
<b>Entraid 'addict 85</b>	110 €	110 €
<b>FAVEC 85 (association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins)</b>	0 €	0 €
<b>Fédération des Malades et Handicapés</b>	0 €	0 €
<b>Solidarité Paysans 85</b>	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>680 €</b>	<b>680 €</b>

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 07/04/25

Publié électroniquement le : 08/04/25

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.

